



## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le quinze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

**Présents** : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

**Absent**: MATTEI Estelle,

**Secrétaire de séance** : GRAZI François,

### **3. Examen de la déclaration préalable déposée par Monsieur Yves LECCIA**

#### **Délibération: 004-2018**

Le Maire expose à ses collègues que Monsieur Yves LECCIA a déposé le 10 février 2018, en mairie, une déclaration préalable dans le but de rénover intérieurement et extérieurement son habitation située au hameau de Monticellu dans le périmètre de la carte communale.

#### **Eléments de référence de la demande:**

N° DP 02B23918N0001

Références cadastrales des terrains support du projet: B 1625.

Superficie globale des terrains: environ 965,25 M2.

Pas de création de surface nouvelle envisagée.

Après cette présentation sommaire, le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner l'ensemble des pièces comprises dans la déclaration préalable puis de soumettre au débat la demande envisagée.

**Après discussion,**

**Le Conseil Municipal,**

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE** du dossier déposé par Monsieur Yves LECCIA,

**VU** le Code de l'urbanisme,

**VU** les dispositions de la loi ALUR N° 2014-366 du 24 mars 2014,

**VU** la Carte communale de la commune de POGGIO D'OLETTA en vigueur depuis le 9 avril 2004,

**VU** le carnet de prescriptions architecturales dont la commune s'est dotée par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 novembre 2014,

**VU** la convention signée le 26 décembre 2016 entre l'ETAT, représenté par Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, et la Commune de POGGIO D'OLETTA, représentée par son Maire, par laquelle la DDTM de la Haute-Corse est chargée de l'instruction préalable des autorisations d'urbanisme,

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet envisagé,

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'adresser cet avis à la DDTM de la Haute-Corse ainsi qu'à l'architecte des bâtiments de France.

**Résultat du vote: VOTANTS: 9 - EXPRIMES: 9 - ABSTENTION: 1 - POUR: 9 - CONTRE: 0  
– RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Maire



Les Conseillers Municipaux